

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS DE MODIFICATION DE L'ARRETE D'OUVERTURE  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE  
SAINT-CYR-LES-COLONS

Le public est averti qu'en execution :

- \*du code de l'environnement,
- \*de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2018-0082 du 22 mai 2018
- \*de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0206 du 20 juin 2018

**L'enquête publique** prévue initialement par l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0082 du 22 mai 2018 du mercredi 20 juin 2018 au vendredi 20 juillet 2018 **est prolongée jusqu'au lundi 30 juillet 2018 (17h00) inclus.**

**Les permanences** définies par l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0082 du 22 mai 2018 pour l'enquête publique ouverte en mairie de Saint-Cyr-les-Colons **sont modifiées comme suit :**

<b>Permanence assurée par M. FARRE SEGARRA</b>	<b>Permanences assurées par M. PATIGNIER</b>
mercredi 20 juin 2018 de 14h00 à 17h00	samedi 30 juin 2018 de 9h00 à 12h00
	lundi 2 juillet 2018 de 14h00 à 17h00
	jeudi 12 juillet 2018 de 14h00 à 17h00
	vendredi 20 juillet 2018 de 14h00 à 17h00
	lundi 30 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Les dispositions de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0082 du 22 mai 2018 demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent arrêté.

**PRÉFET DE L'YONNE**  
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**sur la commune de Saint-Cyr-les-Colons**

Le public est averti qu'en execution :

- \* du code de l'environnement,
- \* de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2018-0082 du 22 mai 2018

une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc de neuf éoliennes situé sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons, déposée par la Société Parc Eolien du Moulin du Bois, sera ouverte du mercredi 20 juin 2018 (14 h) au vendredi 20 juillet 2018 (17 h) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons.

Est désigné M. Gérard FARRE SEGARRA en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 20 juin 2018 au 20 juillet 2018 inclus, à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter et l'avis de l'autorité environnementale pourront être consultés sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées / enquêtes publiques), sur le registre dématérialisé d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/798>, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 20 juin 2018 au 20 juillet 2018, à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'Accolay, Beine, Chablis, Chitry, Courgis, Cravant, Irancy, Lichères-près-Aigremont, Préhy, Quenne, Sacy, Saint-Bris-le-Vineux, Venoy, Vermenton sont concernées par le périmètre d'affichage.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/798>  
ou
- à l'adresse e-mail suivante : [enquete-publique-798@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-798@registre-dematerialise.fr)

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons  
ou
- courrier adressé à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Cyr-les-Colons, les observations du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal, les :

- mercredi 20 juin 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 2 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 20 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.
- samedi 30 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 12 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de la commune d'implantation, du dossier, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Parc Eolien du Moulin du Bois 9 avenue de Paris - BP 161 - 94 305 – VINCENNES cedex tél : 01.80.91.96.36.